



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

7 JANVIER 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 7 janvier 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 7 janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE.....	5
- Délégation de signature du directeur général pour l'ordonnancement.....	5
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS.....	7
- Portant délégation de signature en faveur de Mme Marie Françoise Toupé directrice adjointe, Mme Amina Moussa, directrice adjointe, Mme Sophie d'Astier de la Vigerie, infirmière responsable de la chambre mortuaire, Mme Véronique Bellé, cadre supérieur de santé, Mme Nadine Benscri, cadre supérieur de santé, M. Daniel Drouault, attaché d'administration hospitalière, Melle Jacinthe Dupont Billon, attachée d'administration hospitalière, Mme Martine Malgras, cadre socio-éducatif.....	7
DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES.....	9
RECTIFICATIF.....	12
- Annexe à l'arrêté préfectoral SG/MAP N°2010-007 du 4 janvier 2010 (en complément de la publication au recueil de actes administratifs spécial du 4 janvier 2010 de l'arrêté préfectoral SG/MAP N°2010-007 précité).....	12
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE MAINE-ET- LOIRE.....	16
RECTIFICATIF:.....	16
Arrêtés préfectoraux SG/MAP-N° 2010-017 et SG/MAP N° 2010 018 donnant délégation de signature à M. François GOUYOU- BEAUCHAMP, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim	16
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE MAINE ET LOIRE.....	17
- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à Monsieur François GOUYOU- BEAUCHAMPS, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3, 5 et 6 du budget de l'Etat.....	17
- Subdélégation de signature en matière administrative de M. François GOUYOU- BEAUCHAMPS, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim.....	18
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	20
- Subdélégation de signature en matière administrative de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental de la protection des populations.....	20
- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental de la protection des populations.....	22
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	23
- Délégation de signature relevant des pouvoirs propres du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle données aux directeurs adjoints et subdélégués aux inspecteurs du travail.....	23

II – DIVERS

I - ARRETES

**Délégation de signature du directeur général
pour l'ordonnancement**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA
RENOVATION URBAINE**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Vu le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

Vu le décret n°2006-1308 du 26 octobre 2006 modifiant certaines dispositions du décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004 relatif aux majorations des subventions accordées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

Vu le règlement comptable et financier de l'agence approuvé par le Ministre du Budget en date du 20 mars 2009 ;

Vu le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL Préfet du département du Maine et Loire ;

Vu le décret du 1^{er} août 2008 portant nomination de M. PIERRE SALLENAVE en qualité de Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Richard SAMUEL Préfet du département du Maine et Loire à l'effet de procéder à l'ordonnancement délégué des subventions concernant du programme national pour la rénovation urbaine.

Cette délégation concerne :


- les avances

- les acomptes
- le solde à partir du 1^{er} juillet 2010

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les avances et les acomptes et, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour le solde.

Article 3 : Le Préfet du Maine et Loire est en charge de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Un fac-similé de cette publication sera transmis à l'agent comptable de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Paris, le 22 décembre 2009



Pierre SALLENAVE .

Angers, le 9 décembre 2009

AL

DECISION N° 2009- 127

- Portant délégation de signature en faveur de **Mme Marie Françoise Toupé** directrice adjointe, **Mme Amina Moussa**, directrice adjointe, **Mme Sophie d'Astier de la Vigerie**, infirmière responsable de la chambre mortuaire, **Mme Véronique Bellé**, cadre supérieur de santé, **Mme Nadine Benscri**, cadre supérieur de santé, **M. Daniel Drouault**, attaché d'administration hospitalière, **Melle Jacinthe Dupont Billon**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Martine Malgras**, cadre socio-éducatif

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus du décret n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007.

LE DIRECTEUR GENERAL

du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n°2008-25 du 20 février 2008 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à **Mme Marie Françoise Toupé**, directrice chargée des usagers, en vue de la signature de toutes pièces relatives :

- à l'accueil des usagers
- - à la facturation (et en particulier des titres de recettes)
- aux relations avec les usagers
- - à la bibliothèque de patients et des agents
- au standard
- - au service social hospitalier
- - à la chambre mortuaire

ARTICLE 3 -

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- **Mme Sophie d'Astier de la Vigerie**

- **Mme Nadine Benscri**

- **Mme Véronique Bellé**

en ce qui concerne la signature de tout document relatif aux formalités de décès des hospitalisés et aux transports de corps et autopsies.

ARTICLE 4 -

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- **Mme Véronique Bellé**

- **M. Daniel Drouault**

- **Melle Jacinthe Dupont Billon**

En ce qui concerne les réquisitions judiciaires

ARTICLE 5 -

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- **Mme Martine Malgras**

En ce qui concerne l'envoi des demandes de mesures de protection judiciaire

ARTICLE 6 –

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Françoise Toupé, **Mme Amina Moussa**, coordonnatrice du pôle patient, est compétente en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de la direction des usagers.

MF. Toupé
Signé

A. Moussa
signé

S. d'Astier de la Vigerie
signé

N. Benscri
signé

D. Drouault
Signé

V. Bellé
signé

J.Dupont-Billon
signé

M. Malgras
signé

Le Directeur Général
signé: Y. MORICE

Destinataires:

- MF. Toupé, A. Moussa
- S. d'Astier de la Vigerie, N. Benscri, D. Drouault, V. Bellé, J. Dupont Billon, M. Malgras
- Trésorerie Principale
- Direction générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Mission d'Appui au Pilotage

SG / MAP / N° 2010-007

M:/R_G_P_P/constitution_DDI/

- Délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État.

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des services du Premier ministre et des ministères :

- de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
- de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer,
- du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
- de la santé et des sports,
- de la justice,

Vu les budgets opérationnels de programme concernés et notamment leur schéma d'organisation financière,

Vu le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « *opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement* »,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, dont sont article 3 instituant la direction départementale des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-220 du 11 décembre 2009 du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Richard SAMUEL Préfet de Maine-et-Loire, pour la mission inter-régionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO) pour la totalité ou partie des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

BOP 113 : Urbanisme, planification, environnement et biodiversité,
BOP 129 : Coordination du travail gouvernemental,
BOP 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement,
BOP 142 : Enseignement supérieur et recherche,
BOP 143 : Enseignement technique agricole,
BOP 147 : Habitat-ville,
BOP 149 : Forêt,
BOP 154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural,
BOP 166 : Justice judiciaire,
BOP 174 : Energie, climat et après mines,
BOP 181 : Prévention des risques,
BOP 203 : Infrastructures et services de transport;
BOP 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
BOP 207 : Sécurité et circulation routières,
BOP 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture,
BOP 217 : Conduite et pilotage des politiques d'énergie, d'écologie, d'environnement, de développement durable et d'aménagement des territoires,
BOP 219 : Sport,
BOP 227 : Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés,
BOP 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat
BOP 722 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat,
BOP 751 : CAS RADAR,
BOP 026 : FEOGA – ancienne programmation ,
BOP 908 : Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement « compte de commerce »,

Cette délégation porte sur la réception des subdélégations d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses à l'exception, toutefois, des opérations afférentes au code programme 207 « *sécurité routière* » relatif au BEPECASER « *commissions médicales de permis de conduire* » et plus particulièrement :

- 207/01 : vacances,
- 207/02 : fonctionnement .

ARTICLE 2 :

Cette délégation vaut pour les ministères, programmes et titres mentionnés en annexe, sans exclusion autre que celles prévues aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Sont exclus de la présente délégation et pour l'ensemble des unités opérationnelles

- les actes de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 susvisé,
- les conventions avec les personnes privées, physiques ou morales prévoyant l'octroi d'une aide financière de l'État supérieure à 23 000 € hors taxe, exceptées celles concernant les aides au logement.

ARTICLE 4 :

En matière de commande publique, sont soumis à l'accord préalable du préfet, les contrats passés en application du code des marchés publics :

- d'un montant supérieur à 150 000 € HT pour les dépenses liées au fonctionnement ,

- d'un montant supérieur à 1 000 000 € HT pour les investissements,
- d'un montant supérieur à 90 000 € HT pour les contrats d'études.

ARTICLE 5 :

Nonobstant les plafonds définis ci-dessus, M. Sylvain MARTY appréciera les décisions qui devront être soumises à la signature du préfet, dès lors qu'elles porteront sur des domaines ou matières sensibles et/ou stratégiques.

ARTICLE 6 :

Un compte-rendu d'utilisation des crédits, par budget opérationnel de programme, mettant en évidence les difficultés éventuellement rencontrées, sera établi et arrêté aux trois dates suivantes : 30 avril, 30 août et 31 décembre, par M. Sylvain MARTY et adressé au préfet.

Un bilan de gestion annuel sera réalisé en complément.

ARTICLE 7 :

M. Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au préfet et publiée au recueil des actes administratifs. La signature des agents sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 8 :

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-1605 du 14 décembre 2009, donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, est abrogé à compter du 4 janvier 2010.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 4 janvier 2010

Le Préfet,

Signé, Richard SAMUEL

RECTIFICATIF

- Annexe à l'arrêté préfectoral SG/MAP N°2010-007 du 4 janvier 2010 (en complément de la publication au recueil de actes administratifs spécial du 4 janvier 2010 de l'arrêté préfectoral SG/MAP N°2010-007 précité)

Annexe à l'arrêté préfectoral SG / MAP / N° 2010-007 du 4 janvier 2010

Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	SG / MAP / N° 2010-007	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP
Ecologie, Energie, Développement Durable et Mer	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	113	du 4 janvier 2010	1	Urbanisme, aménagement et site planification	3	National
					1	Urbanisme, aménagement et site planification	3,6	Régional
					7	Gestion des milieux et biodiversité	3,5	Régional
	Ville et Logement		135		1	Développement et amélioration de l'offre de logement	3,5	National
					3	Développement et amélioration de l'offre de logement	3,6	Régional
Alimentation, Agriculture et Pêche	Recherche et Enseignement supérieur	3	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	10	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (hors personnel mis à disposition)		
					11	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (personnel mis à disposition)		
					20	Appui à la recherche-personnel de la recherche du ministère chargé de l'agriculture		
Alimentation, Agriculture et Pêche	Enseignement scolaire	3	143	Enseignement technique agricole	32	enseignement agricole privé à rythme approprié-hors personnel		
					40	Bourses sur critères sociaux		Régional
					41	Aides exceptionnelles-fonds social lycéen		
					51	Apprentissage et formation professionnelle continue-actions locales (CPER)		Local
					52	Apprentissage et formation professionnelle continue-actions locales(hors CPER)		Local
					56	Insertion, adaptation pédagogiques, animation et développement rural-actions locales (hors CPER)		
					57	Coopération et échanges internationaux- Bourses à l'étranger (CPER)		
					58	Coopération et échanges internationaux- Bourses à l'étranger (hors CPER)		
					62	Création, rénovation et délivrance des diplômes et titres de l'enseignement agricole-hors personnel		Local
Alimentation, Agriculture et Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	149	Forêt	10	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières) (CPER)		
					11	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières) (hors CPER)		
					23	Reconstitution des forêts domaniales cofinancées par l'Union européenne		
					34	Animations des filières régionales (CPER)		Régional
					35	Animations des filières régionales (hors CPER)		Régional
					36	Acquisitions de forêts par les collectivités		

Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	SG / MAP / N° 2010-007	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP
Alimentation, Agriculture et Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	149	Forêt	43	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (CPER)		Régional
					44	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (hors CPER)		Régional
		3	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	10	Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux		
					11	Hydraulique agricole (CPER)		
					16	Animation et développement rural au niveau local (hors CPER)		Local
					22	Actions menées au niveau local (hors CPER)		Local
					23	Actions menées au niveau local (CPER)		Local
Ecologie, Energie, Développement Durable et Mer	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	174	Energie et matières premières	4	Gestion économique et sociale de l'après mMines	3,5	Régional
					23	181	Prévention des risques	1
		10	Prévention des risques naturels et hydrauliques	3, 5,6				Régional
		23	203	Infrastructures et Services Transports	10	Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires	6	Régional
					12	Entretien et exploitation du réseau routier national	3, 5	National
		23	207 *	Sécurité et circulation routières	2	Démarches interministérielles et communication	3,6	National
					1	Observatoire, prospective et réglementation	3	Régional
3	Éducation routière				3	Régional		
Alimentation, Agriculture et Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	33	Actions sanitaires et sociales		
					34	Formation continue		
					35	Gestion immobilière		
					36	Autres moyens (hors personnel)		
					40	Communication et diffusion de l'information-Fonds de communication : AFICAR		
					41	Communication et diffusion de l'information-Fonds de communication : Autres actions		
					42	Frais judiciaires et réparations civiles		
					43	Mise en œuvre de la réforme de l'Etat		
					50	Politique informatique - infrastructures techniques		
					51	Politique informatique - infrastructures fonctionnelles		
					52	Politique informatique - applications de gestion		
					53	Politique informatique - applications métiers		
					61	Politique immobilière (achat, construction et rénovation)		
					65	Mise en œuvre de la formation par l'INFOMA		
66	Formation du personnel par l'ITEPSA							

Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	SG / MAP / N° 2010-007	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP
Ecologie, Energie, Développement Durable et Mer	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	217-01	Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	5	politique des ressources humaines et formation	2	Régional
					7 à 22	Personnels oeuvrant dans les différents BOP du MEEDDAT	2	Régional
		23	217-02	Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	2	fonction juridique	3	Régional
					3	Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	3,5	Régional
			Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	5	Politique des ressources humaines et formation	3	Régional	
	Contrôle sanction automatisé des infractions au code de la route (CAS)	23	751	Radars	1	Radars	3,5	National
Alimentation, Agriculture et Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	27	Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	10	Primes au maintien deu troupeau de vaches allaitantes		
					11	Sélection animale		
					12	Sélection végétale		
					13	Actions en faveur de la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires. Politique de qualité		
					31	Autres actions d'adaptation des filières à l'évolution des marchés		
Services du Premier ministre	Direction de l'action du Gouvernement	12	129	Coordination du travail gouvernemental	1	Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat	6	Régional
Justice et Libertés	Justice	10	166	Justice judiciaire	6	soutien	5	National
Santé et Sports	Sports, jeunesse et vie associative	35	219	Sport	2	développement du sport de haut niveau	5	Régional
Budget, Comptes Publics, Fonction Publique et Réforme de l'Etat	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (CAS)	07	722	Dépenses immobilières	1	Relogement des services	5	National

* Excepté le BEPECASER - 207/01(vacances et fonctionnement) et les commissions médicales - 207/02 (fonctionnement)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE MAINE-ET-LOIRE

RECTIFICATIF:

Arrêtés préfectoraux SG/MAP-N° 2010-017 et SG/MAP N° 2010 018 donnant délégation de signature à M. François GOUYOU- BEAUCHAMP, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim

Arrêtés préfectoraux SG/MAP-N° 2010-017 et SG/MAP N° 2010 018 donnant délégation de signature à M. François GOUYOU- BEAUCHAMP, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim et publiés au recueil spécial des actes administratifs du 5 janvier 2010 : lire dans l'entête : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales au lieu de Direction départementale de la cohésion sociale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE MAINE ET LOIRE

Direction

Arrêté n° 2010-2

- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à Monsieur François GOUYOU-BEAUCHAMPS, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-017 du 5 janvier 2010 portant délégation de signature de Monsieur François GOUYOU-BEAUCHAMPS en qualité de directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim,

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GOUYOU-BEAUCHAMPS, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à :

Madame Françoise BUSNEL,
Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,
Madame Marie-France LE BOZEC
Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,
Madame Marie-Claude MARAIS
Inspectrice Principale de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Christian DELMAS,
Inspecteur Principal de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Xavier BRUN
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
Madame Fabienne MANCEAU,
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Delphine MARTINEAU-BRUN
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Jacqueline MILARET
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Marie NORMAND
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Patrick PEIGNER
Ingénieur général du génie sanitaire,

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 5 janvier 2010

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales par intérim

Signé : François GOUYOU-BEAUCHAMPS

- Subdélégation de signature en matière administrative de M. François
GOUYOU-BEAUCHAMPS, Directeur départemental des affaires sanitaires
et sociales par intérim

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-018 du 5 janvier 2010 portant délégation de signature de M. François
GOUYOU-BEAUCHAMPS en qualité de directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, directeur
départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée sera
subdéléguée à Mme Françoise BUSNEL, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS et de Mme Françoise
BUSNEL, la même délégation est subdéléguée à Mme Marie-Claude MARAIS, inspectrice principale de l'action
sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, de Mme Françoise
BUSNEL, de Mme Marie-Claude MARAIS, la même délégation est subdéléguée à Mme Marie-France LE
BOZEC, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

Subdélégation de signature est aussi donnée, en ce qui concerne les domaines relevant de leurs attributions à :

- M. Christian DELMAS,
Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale,

- M. Xavier BRUN
- Mme Fabienne MANCEAU
- Mme Delphine MARTINEAU-BRUN
- Mme Jacqueline MILARET
- Mme Marie NORMAND
Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

- Mme Eva RAVARD
- Mme Isabelle LABORDE
Cadres administratifs contractuels,

- M. Jean-Paul BOULE
- Mme Dominique HISTACE
- Mme Colette MOYSE
Médecins inspecteurs de santé publique,

- M. Patrick PEIGNER
Ingénieur général du génie sanitaire,

- M. Jacky GUILLOU
- M. Thierry POLATO
- Pascal GROSSIER
Ingénieurs d'études sanitaires,

Subdélégation de signature est également donnée, pour les attributions énumérées au chapitre « professions de santé et activités de soins » de l'article 1^{er} de l'arrêté SG/MAP n° 2010-017 du 5 janvier 2010 visé ci-dessus à :

- Mme Christine DE GRAEVE
Secrétaire administrative

- Mme Chantal COUVERT
Adjointe administrative.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 5 janvier 2010

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales par intérim

Signé : .François GOUYOU-BEAUCHAMPS

- Subdélégation de signature en matière administrative de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental de la protection des populations

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP/N° 2010-014 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, en qualité de directeur départemental de la protection des populations,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à M. Philippe PRIVAT, chargé des fonctions de directeur adjoint pour les attributions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral 2010-014 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel CHAPPRON et de M. Philippe PRIVAT, la même délégation est subdéléguée à M. Christophe ADAMUS, adjoint au directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel CHAPPRON, de M. Philippe PRIVAT et de M. Christophe ADAMUS, la même délégation sera subdéléguée à :

- M. Paul CHARLERY, chef du service environnement, sous-produits, alimentation animale, pharmacie ;
- M. Jean Philippe DEAMBROGIO, chef du service de la consommation, de la sécurité et des marchés ;
- M. Jack FRANCOIS, chef du service de la protection alimentaire des populations ;
- Mme Agnès WERNER, chef du service santé et protection animales, surveillance biologique du territoire.

Subdélégation de signature est aussi donnée, pour les sujets relevant de leurs domaines d'attributions, à :

- Mme Christine BLANCHET, adjointe au chef de service santé et protection animales, surveillance biologique du territoire ;
- M. Thierry BRICHER, chargé de mission pour la mise en place de la DDPP ;
- M. Rémy CARLIER, adjoint au chef de service environnement, sous-produits, alimentation animale, pharmacie.

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée à M. Jean-Loup GALATEAU, secrétaire général, pour la partie administration générale mentionnée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2010-014 susvisé.

Article 3 : L'arrêté DDSV 2009-136 du 15 décembre 2009 de subdélégation de signature en matière administrative de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental des services vétérinaires, est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 5 janvier 2010

Pour le Préfet
et par délégation
Le directeur départemental de la protection des populations

Jean-Michel CHAPPRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° : 2010-02

- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental de la protection des populations

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP/N° 2010-015 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, en qualité de directeur départemental de la protection des populations,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à M. Philippe PRIVAT, chargé des fonctions de directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel CHAPPRON et de M. Philippe PRIVAT, la même délégation est subdéléguée à M. Christophe ADAMUS, adjoint au directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel CHAPPRON, de M. Philippe PRIVAT et de M. Christophe ADAMUS, la même délégation sera subdéléguée à :

- M. Jean-Loup GALATEAU, secrétaire général ;
- M. Paul CHARLERY, chef du service environnement, sous-produits, alimentation animale, pharmacie ;
- M. Jean Philippe DEAMBROGIO, chef du service de la consommation, de la sécurité et des marchés ;
- M. Jack FRANCOIS, chef du service de la protection alimentaire des populations ;
- Mme Agnès WERNER, chef du service santé et protection animales, surveillance biologique du territoire.

Article 2 : L'arrêté DDSV 2009-137 du 22 décembre 2009 de subdélégation de signature en matière financière de M. Jean-Michel CHAPPRON, Directeur départemental des services vétérinaires, est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 6 janvier 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental de la protection des populations

Signé : Jean-Michel CHAPPRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DÉLÉGATION DE POUVOIR

- Délégation de signature relevant des pouvoirs propres du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle données aux directeurs adjoints et subdélégués aux inspecteurs du travail

Le directeur départemental du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle de Maine-et-Loire

VU les articles 6 et 7 du décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

VU la décision du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire en date du 17 décembre 2009 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région des Pays de la Loire,

VU la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du 24 décembre 2009 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département de Maine-et-Loire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame Sophie DEMARET, directrice du travail, Messieurs Jean-Claude BORDIER et Bruno JOURDAN, et Madame Agnès JOURDAN, directeurs adjoints du travail, à l'effet de signer toutes les décisions relevant des pouvoirs propres du directeur départemental.

ARTICLE 2 : En leur absence simultanée, la délégation de signature qui leur est consentie sera exercée par :

Mesdames Virginie BILLÈS, Marie-Hélène COUTANT, Béatrice DEBORDE, Dominique DEFORES, Sabine GALLARD et Estelle PERRIER, et Messieurs Joël COURTIN, Jean POCHÉ et Philippe RAFFLEGEAU, inspecteurs du travail, à l'exception des décisions suivantes :

- mises en demeure du directeur départemental dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail (article L. 4721-1 du code du travail),
- constat de carence (articles L. 1233-52 et D. 1233-11 à 14),
- attributions du directeur départemental dans le cadre de l'organisation des élections au comité d'entreprise au sein des entreprises à structure complexe (articles L. 2322-5, R.2322-1, L. 2327-7 et R.2327-3),
- suppression du comité d'entreprise (articles L.2322-7 et R.2322-2) ou du mandat de délégué syndical (articles L.2143-11 et R.2143-6).

ARTICLE 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Elle annule et remplace celle du 1^{er} avril 2009 relative aux pouvoirs propres du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Fait à Angers, le 5 janvier 2009

Le directeur départemental du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle

Signé : Jean-Michel BOUKOBZA

II – DIVERS